

Le portrait social du pays brossé par l'INSEE montre une pauvreté persistante, touchant 14% de la population, particulièrement les chômeurs et les familles monoparentales. Les inégalités de niveau de vie sont toujours aussi criantes. Depuis 2008, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter et il a fallu attendre la fin de l'année 2016 pour observer une inflexion de la courbe du chômage. Notre département est particulièrement touché par ces difficultés. Le gouvernement a persisté dans sa politique d'austérité restant dans les pas des logiques précédentes, avec une légère inflexion cette année : une moindre limitation des dépenses et un solde positif de 13 850 emplois dans la Fonction publique.

De façon encore plus appuyée et indispensable depuis la crise, ce sont bien les services publics et le système de protection sociale qui évitent un creusement profond des inégalités et maintiennent une certaine cohésion dans la société.

La récente enquête PISA comme le rapport du CNETCO confirment que le poids de l'origine sociale des élèves sur leurs performances scolaires est bien plus marqué que dans les autres pays de l'OCDE tandis que l'écart entre les plus forts et les plus faibles se creuse. De même, les moyens alloués au premier degré en France, malgré les créations de postes, sont nettement inférieurs aux pays comparables de l'OCDE.

Les conditions de travail des enseignants se dégradent. Effectifs de classe chargés, hétérogénéité et/ou classe à plusieurs cours, multiplication des tâches, notamment pour la direction d'école, relations parfois tendues avec les familles, ou avec la hiérarchie, poids des rythmes scolaires, accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers dans de mauvaises conditions, stagiaires écartelés entre les attentes de l'institution, celles de l'ESPE et celles de la classe... participent d'un épuisement professionnel. À cela s'ajoutent les droits des personnels bafoués comme des temps partiels, des disponibilités ou des autorisations d'absence refusées, une mobilité entravée... Le rapport de la DEPP sur les risques psycho-sociaux met d'ailleurs en évidence que les enseignants des écoles y sont plus exposés que les cadres, avec une forte intensité de leur métier, des exigences émotionnelles plus importantes et un manque de soutien hiérarchique. Pour la FSU, cette situation est inacceptable. Il est urgent de mettre un terme à cette souffrance au travail en améliorant véritablement les conditions de travail pour un exercice serein du métier. La campagne du SNUipp-FSU sur les APC s'inscrit pleinement dans cette priorité. De plus, l'État doit mettre en œuvre une véritable médecine du travail.

Carte scolaire dans le premier degré : des ambitions aux moyens limités

Les priorités retenues par le ministère pour la ventilation des 4 311 postes sont données : la totalité des REP et REP+ seraient ainsi pourvus en « plus de maîtres » et les moyens pour le remplacement et la formation continue renforcés. De plus, Madame la Ministre a affirmé que « des postes en RASED seront créés autant que de besoin ». Cette dotation ne permettra pas de répondre à toutes ces priorités. La réduction des inégalités et l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage passent également par la baisse des effectifs en classe, une avancée sur la scolarisation des moins de trois ans et le renforcement des RASED qui ont été les grands oubliés de la refondation. La FSU continue à revendiquer que les écoles orphelines soient classées en Éducation Prioritaire et que la carte soit revue en fonction des besoins réels des élèves.

École rurale

Les nouvelles conventions rurales, pour lesquelles une réserve de 100 postes est constituée, s'élaborent de manière opaque. Elles se traduisent par une rationalisation des moyens qui se déclinent le plus souvent par des fusions d'écoles ou des RPI concentrés, avec à la clef la suppression des petites structures d'une à trois classes. Elles ne tiennent pas compte de l'intérêt des élèves, des familles et des enseignants, du maillage territorial et introduisent une iniquité de traitement au sein d'un même territoire. La FSU ne peut accepter un tel processus mené au pas de charge, sans concertation avec les premiers concernés ou s'accompagnant d'un chantage aux postes. Nous avons appris au CTA du 16 janvier qu'une convention rurale était en cours de signature dans les Ardennes. Qu'en est-il ? Plus généralement, comment se fait-il que le Rectorat ne connaisse pas les "écoles primaires" et autres pôles (voir les statistiques publiés sur son site) ? Les restructurations ont été un axe majeur, ces dernières années, de la politique éducative - la DSDEN « guidant » les collectivités - dans les Ardennes. La DSDEN est même allée jusqu'à mener une valse à deux temps en CTSD/CDEN afin que les reprises n'apparaissent pas dans les structures issues des regroupements mais dans les écoles avant fusion. Tout cela pour que les restructurations ne soient pas accusées de favoriser la reprise de poste.

Visite médicale à l'école

L'arrêté du 3 novembre 2015 rappelle l'obligation que la visite médicale obligatoire des enfants de 6 ans soit effectuée par un médecin. Il ouvre la possibilité d'externaliser cette visite médicale en orientant les familles vers la médecine libérale. La FSU refuse cette externalisation et exige une véritable médecine scolaire. De surcroît, dans de nombreux départements il est demandé aux enseignants, en remplacement de la visite obligatoire, de signaler les élèves relevant d'une visite médicale, ce qui est inacceptable. Un recrutement de médecins et d'infirmiers scolaires est nécessaire à la hauteur des besoins. Le dépistage infirmier de CE2 doit être rétabli. La santé scolaire fait partie des missions de l'Éducation nationale inscrites dans le Code de l'Éducation et doit le rester. Qu'en est-il dans les Ardennes ?

Carte scolaire dans le second degré : de nouvelles dégradations

Comme dans le premier degré, cette rentrée 2017 dans le second degré sera encore celle des occasions manquées : en effet, alors que la baisse démographique semble s'enrayer (-388 collégiens à la rentrée 2016, -53 à la rentrée 2017) et que les moyens auraient pu être maintenus, permettant ainsi d'améliorer certaines situations, d'alléger les effectifs dans quelques classes trop chargées, malheureusement, les travaux de préparation de rentrée 2017 relatifs aux collèges et lycées, menés depuis les bureaux de Madame la Ministre puis de ceux de Madame la Rectrice, font encore une fois fi des réalités du terrain et, appliquant des principes seulement comptables, proposent sans état d'âme de nouvelles fermetures de classes et suppressions de postes d'enseignants...

Pour respecter la généreuse dotation de 27 ETP d'emplois enseignants du second degré accordée à l'Académie de Reims, le choix a en effet été fait d'en reprendre 19 dans les collèges (dont 15 dans les établissements ardennais !) afin de pouvoir en réinjecter 46 dans les lycées où la hausse des effectifs est plus importante. Nous dénonçons vigoureusement cet « exercice comptable » qui n'améliorera pas de manière significative les taux d'encadrement en lycées et contribuera à dégrader encore les conditions de travail en collèges. Alors que la communication ministérielle tente toujours de présenter cette loi de refondation de l'École comme une grande réussite, en rappelant notamment la création de postes de personnels enseignants et non enseignants dans l'Éducation nationale, premier budget de l'État..., sur le terrain, on assiste plutôt à du bricolage, du colmatage, qui vont forcément engendrer de nouvelles dégradations. Ainsi, les propositions des services de la DSDEN des Ardennes pour opérer ce « rééquilibrage démographique entre le collège et le lycée » amèneraient à la rentrée 2017 à la fermeture de 13 divisions dans les collèges (pour 53 élèves de moins attendus, soit une division = 4 élèves..., cherchez l'erreur !!!), alors que la grosse baisse démographique de l'an dernier (-388 élèves) n'avait entraîné la fermeture « que » de 10 divisions et la reprise de 19 postes...

A la rentrée 2017, avec 12 divisions en moins, ce sont encore les collèges hors éducation prioritaire qui vont subir les effets de cette gestion bureaucratique des moyens, voir leur E/d augmenter alors que tout le monde –sauf l'Administration !- s'accorde pour dire que la baisse des effectifs dans les classes doit être la priorité et est sans conteste l'une des conditions de la réussite des élèves.

Réforme du collège

Même si l'on tente de faire croire que la réforme du collège est la panacée, la réalité est toute autre dans les établissements, les collègues sont fatigués, épuisés, démotivés, ne reconnaissant plus leur métier, envisageant pour certains une réorientation professionnelle, pour d'autres la démission tant les pressions, les injonctions, la remise en cause de leur professionnalité peuvent leur sembler insupportables, les éloignant bien souvent de ce qui est pour eux l'essentiel, c'est-à-dire, leurs classes, leurs élèves et la recherche de la réussite de tous.

Après les J5, J6 de l'an dernier, ils dénoncent ces nouvelles journées de « formation » imposées, aux contenus toujours aussi indigents cependant que leurs élèves perdent des heures d'enseignement et qu'eux-mêmes n'ont plus aucune formation continue librement choisie et correspondant réellement à leurs besoins. Les enseignants ne sont pas des exécutants, ils sont des concepteurs et, dans le cadre des programmes nationaux, sans doute les mieux à même de mettre en œuvre les pratiques pédagogiques qu'ils jugent les plus efficaces pour leurs élèves !

SEGPA

Concernant les SEGPA, la dernière circulaire EGPA du 15 Octobre 2015 stipule très clairement que « ... les enseignements adaptés bénéficient d'une dotation horaire, fléchée et identifiée au sein de la dotation globale du collège, affectée à la SEGPA. Elle doit permettre de disposer des moyens nécessaires pour couvrir tous les besoins des élèves de SEGPA et d'assurer la continuité des enseignements.... ». Il faut donc observer les dotations à partir de l'arrêté du 21-10-2015 paru au J.O. du 24-10-2015 et du 25-10-2015 qui indique les horaires minima pour une SEGPA. C'est-à-dire que les dotations en SEGPA doivent apparaître en fonction du nombre de divisions, et non en fonction du nombre d'élèves. La FSU rappelle, comme l'indique la circulaire, que la SEGPA est une structure à quatre divisions. Des méthodes d'organisation et de calcul remettent en cause cette circulaire : fermeture de divisions, fermeture des classes de 6ème, classes à double niveaux, ou suppression de groupes d'ateliers. C'est le cas dans notre département. La FSU s'oppose à la mise en place des expérimentations de 6ème inclusives. Certains établissements mettent la pression sur les personnels pour fondre les classes de 6ème afin de mettre en inclusion totale ou partielle les élèves de SEGPA en milieu ordinaire. Cette modalité ne repose sur aucune justification, puisque la circulaire de 2015, réaffirme une structure à 4 divisions minimum, et que l'orientation des élèves en 6ème existe encore, sous la forme d'une pré-orientation en 6ème, confirmée ou non à la fin du cycle 3. Les premières expérimentations montrent une réelle dégradation des conditions des personnels et une difficulté supplémentaire pour la qualité de la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire, qui sortent déjà d'une période d'échec scolaire.

Éducation prioritaire

Et que dire de la question de l'éducation prioritaire dans notre département ? Avec désormais plus de 25% de nos collégiens (bien au-delà de la moyenne nationale pour cet indicateur-là !) scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire, alors que nous n'avons cessé de marteler que la difficulté de nos élèves ne s'arrêtait pas aux portes des lycées..., Madame la Ministre, au lieu de mener une réelle réflexion (qui aurait dû d'ailleurs être menée en même temps que celle qui a amené à la redéfinition de la nouvelle carte de l'EP pour les collèges...), sous la pression d'un mouvement de revendications dans certaines académies, a dû concéder une dotation supplémentaires d'emplois (ou redéploiement de moyens, selon la stratégie habituelle ?) qui se traduira en fait par l'octroi de 10 ETP pour l'ensemble des lycées champardennais..., ce qui semble bien dérisoire pour tenter d'améliorer bon nombre de situations que nous connaissons, dans notre département particulièrement...

De façon générale, en quoi consiste ce « critère social » qui a été pris en compte dans la répartition académique des moyens ? De façon plus précise, sur quels critères les 10 ETP « au titre des établissements les plus fragiles » seront-ils attribués ? Quels sont les lycées ardennais qui ont peut-être déjà été « ciblés » ? Dans le même ordre d'idée, suite au séminaire de l'éducation prioritaire qui s'est tenu en novembre dernier et qui a permis de faire le « lien entre la grande pauvreté et les besoins spécifiques des élèves », sachant que le département des Ardennes présente un taux de PCS défavorisées à plus de 48% (contre 34,7 en France...), quelles réponses l'Administration peut-elle apporter à ces indéniables difficultés sociales et scolaires ?

Conditions de travail

Si les personnels enseignants et non enseignants qui œuvrent au quotidien dans les établissements étaient consultés sur leurs besoins, ils évoqueraient le temps (pour favoriser la concertation entre eux, pour permettre des rythmes d'apprentissages différents pour les élèves, pour faciliter la nécessaire relation et un travail commun avec les parents), la confiance (réaffirmée de la part de l'administration et de l'inspection) et la constitution d'équipes pluri professionnelles plus étoffées (CPE, AED, Assistants pédagogiques, professeurs documentalistes, Co-psy, infirmières, assistantes sociales,...), éléments qui permettraient sans doute de mieux prendre en charge les élèves, de mieux les accompagner, de mieux les aider à résoudre leurs difficultés, quelles qu'elles soient.

Malheureusement, avec ces nouvelles suppressions de postes et fermetures de classes en collèges, cette rentrée 2017 se présente une fois encore sous de bien tristes auspices, la lutte contre les inégalités et la réussite de tous ne relevant que de belles promesses gouvernementales et de la communication ministérielle, les espoirs fondés ayant rapidement fondu comme neige au soleil, devenus illusions perdues (et probablement occasions perdues, que nous aurons sans doute à regretter...), dans une pseudo refondation de l'École qui, à l'heure du bilan de ce quinquennat, aura été, comme dans beaucoup d'autres domaines de l'action de ce gouvernement, bien décevante, impuissante à résoudre les inégalités scolaires, incapable de fédérer tous les acteurs autour d'un véritable projet d'École qui se donne vraiment les moyens de la réussite de tous.

Commission permanente et Conseil d'Administration

Ce CDEN a lieu alors que nombre d'établissements n'ont pas tenu ni de commission permanente ni de conseil d'administration afin d'arrêter le tableau de répartition des moyens par disciplines, TRMD qui a dû remonter aux services de la DSDEN hier 1^{er} février... Nombre de chefs d'établissements prétendent même qu'ils peuvent réunir les instances jusqu'en juin, des « ajustements » étant possibles jusque-là. Il est fort déplorable que les cadres de l'Éducation Nationale ne veillent pas au respect des dispositions réglementaires existantes relatives à l'autonomie des établissements tant revendiquée par certains. Malgré de nombreuses interventions de la FSU ces dernières années sur ce sujet, certains se complaisent sans vergogne dans l'autocratie. Nous réitérons donc notre demande d'application de la procédure réglementaire inscrite dans le Code de l'Éducation afin que cette préparation de rentrée 2017 soit examinée dans la plus grande transparence et le respect des textes.

Conclusion

Pour conclure, dans un contexte politique assez inquiétant où les résultats des élections à venir et la mise en œuvre de programmes annoncés par certains candidats peuvent remettre en cause le modèle social que nous connaissons, la FSU entend bien placer au cœur des débats les questions essentielles pour l'avenir et pour le projet de société que nous voulons, celles d'alternatives à une politique libérale et à l'austérité, de justice fiscale, de développement des services publics et des solidarités collectives, l'ambition d'une vie meilleure et d'un progrès pour tous. Comme elle l'a toujours fait, elle revendiquera le développement des protections sociales solidaires et des services publics en général, du service public d'éducation en particulier, plaçant les intérêts des jeunes et la question de l'École au centre de ses préoccupations.

Amiante

Enfin, même si ce propos n'est pas en lien direct avec l'ordre du jour de ce CDEN, nous nous permettons tout de même de relayer l'inquiétude de bon nombre de collègues qui ont été informés de la présence possible d'amiante dans leur établissement. Nous-mêmes avons été informés de la tenue d'un GT départemental réunissant des représentants du Conseil départemental, de la DSDEN et des personnels agents de plusieurs organisations syndicales. Côté Éducation nationale, pourquoi l'enquête sur cette question de l'amiante dans les établissements scolaires ardennais, décidée lors du CHSCTD du mois de novembre dernier, n'a-t-elle pas encore été mise en œuvre ? Des représentants des personnels enseignants pourraient-ils également participer à ce GT départemental ? Dans les écoles, une enquête ministérielle a été commandée il y a quelques mois, les directeurs d'écoles devant réclamer les documents aux collectivités. Quelles sont les informations qui sont remontées via cette enquête ? Plus généralement, quel est l'état des établissements scolaires des Ardennes du point de vue des risques liés à l'amiante ?